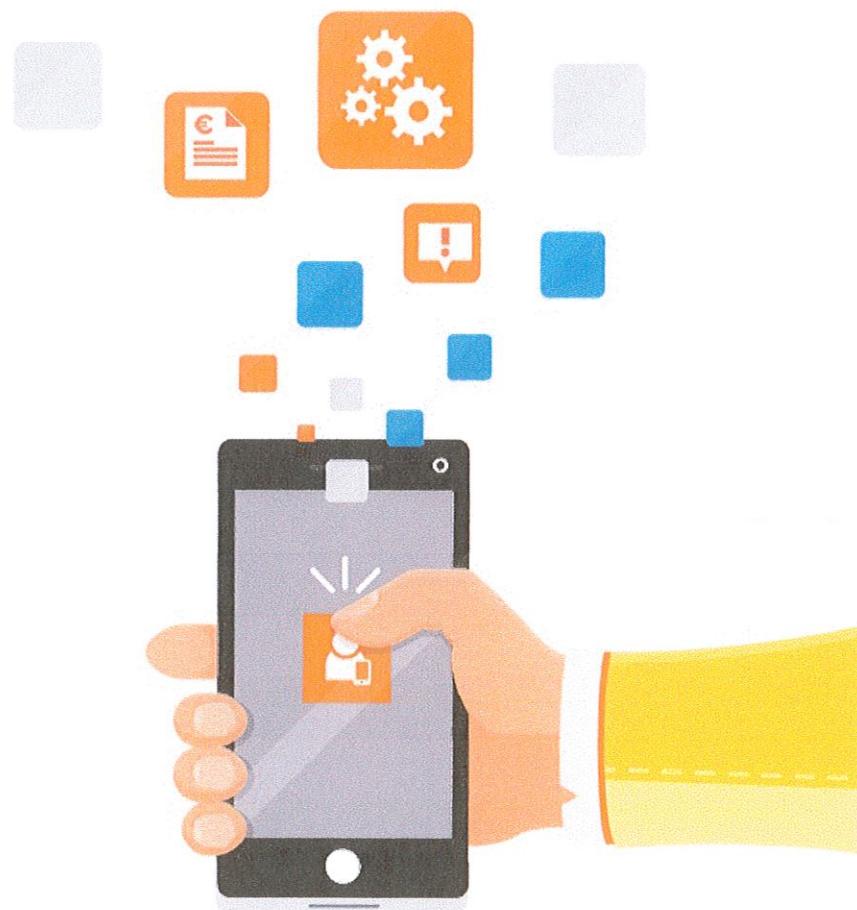


Dossier d'information

Modification d'une antenne dans votre commune



Code Site : 00000307U17_20
Adresse du site : 32 Avenue de la république
Commune : 94260 FRESNES
28/07/2021

Sommaire

Synthèse et motivation du projet
d'Orange

[Page 03](#)

Description des phases de déploiement

[Page 05](#)

Adresse et coordonnées de
l'emplacement de l'installation

[Page 06](#)

Plan du projet

[Page 07](#)

Caractéristiques d'ingénierie

[Page 08](#)

Déclaration ANFR

[Page 11](#)

Autorisations requises

[Page 12](#)

Calendrier prévisionnel

[Page 12](#)

Vos contacts

[Page 12](#)

L'essentiel sur la 5G

[Page 13](#)

Documents élaborés par l'Etat

[Page 24](#)

Vous trouverez dans ce dossier d'information élaboré et transmis conformément à la LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques (publiée au JORF n°0034 du 10 février 2015), les réponses aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser : ce qui est à l'origine de ce projet, les étapes qui vont conduire à sa réalisation et les données techniques de l'installation.

Comme pour toutes implantations d'antennes relais, Orange s'engage dans le cadre du présent projet, à respecter les valeurs limites réglementaires d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Synthèse et motivation du projet d'Orange

Introduction

La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne. Plus de 40 000 antennes relais en services assurent la couverture du territoire en 2G, 3G, 4G et 5G et le développement se poursuit afin de garantir le bon fonctionnement des réseaux mobiles*.



Les téléphones mobiles mais aussi les objets connectés ne pourraient pas fonctionner sans ces installations. Ainsi, la qualité des services mobiles et des usages associés, dépend du nombre d'antennes et de leur répartition sur le territoire.

La loi encadre strictement le déploiement et le fonctionnement des antennes relais. Orange est par ailleurs tenue, à l'égard de l'Etat, de respecter de nombreuses obligations notamment en matière de couverture de la population, de qualité et de disponibilité du service mobile.

L'ensemble des antennes déployé constitue un réseau de cellules de tailles différentes assurant la couverture d'une zone géographique :

- La taille des cellules dépend notamment de l'environnement (zone rurale, urbaine et intérieur bâtiment), des conditions de propagation des ondes (obstacles, immeubles, végétation...) et de la densité et/ou nature du trafic à écouler (nombre d'utilisateurs, catégories de trafic voix et data).
- Les fréquences ou « ressources radio » sont limitées. Elles sont réparties sur les cellules pour satisfaire la demande de trafic.



*L'Agence Nationale des Fréquences publie mensuellement un Observatoire du déploiement des antennes relais sur son site www.anfr.fr.

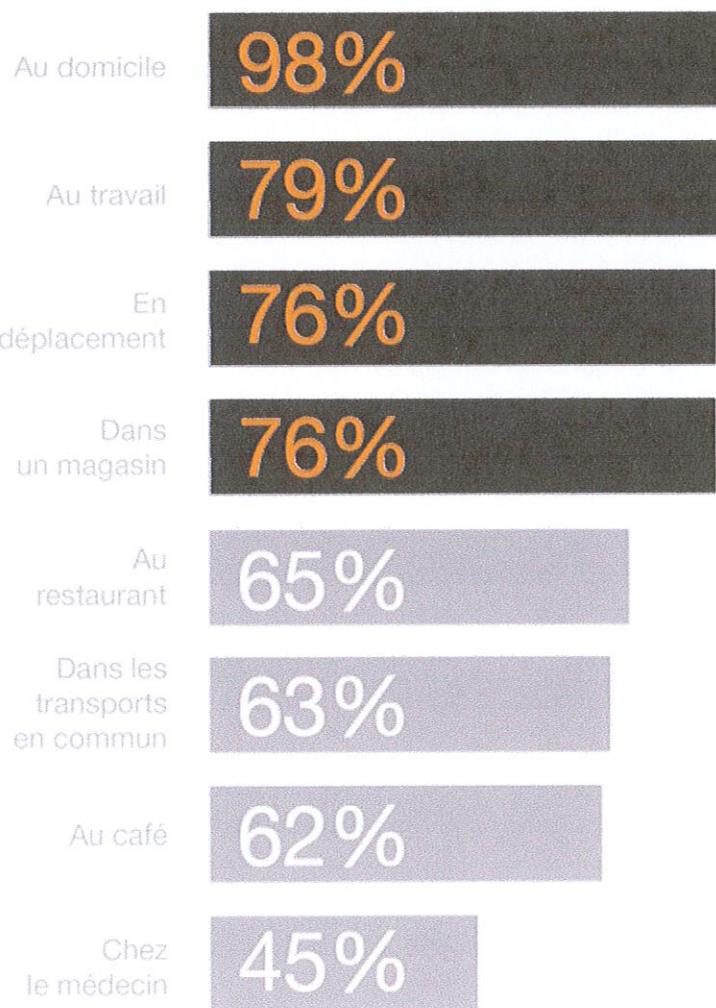
La modification de l'antenne existante est réalisée pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins du territoire de la commune.

Son objectif est de permettre aux utilisateurs (personnes, entreprises, services publics ou d'intérêt général), de la zone couverte de **mieux communiquer** : en statique et en mobilité, émettre et recevoir de la voix, de l'image, du texte, des données informatiques (e-mail, Internet, téléchargement), n'importe où dans la rue ou depuis chez eux, au bureau, dans les transports (personnels ou publics) et dans les meilleures conditions possibles.

L'évolution de cette antenne-relais a pour objectif de permettre une amélioration significative du débit du réseau mobile grâce à l'introduction de l'Ultra Haut Débit Mobile ORANGE. La 5G offrira la rapidité et la capacité en données nécessaires au développement de nouvelles générations d'applications et de services. Ce dossier est réalisé conformément aux recommandations de l'ANFR.

Les smartphones s'utilisent partout !

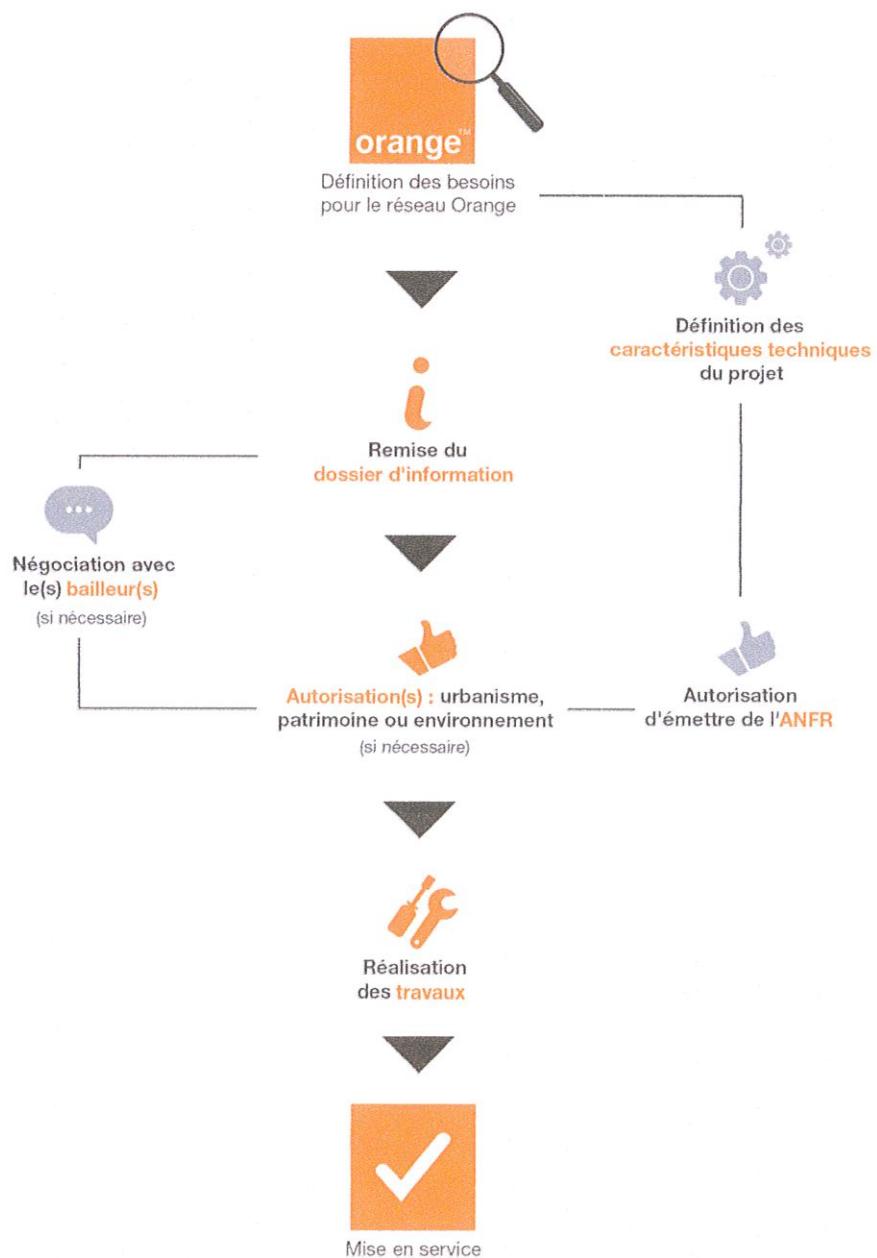
Lieux d'utilisation d'internet mobile sur un smartphone en France



Un réseau de téléphonie mobile doit satisfaire à plusieurs critères :

- 1 **Le niveau de couverture**, qui permet au mobile d'accéder au réseau.
- 2 **La capacité du réseau**, qui permet d'émettre et de recevoir un grand nombre d'appels et de données entre les mobiles et l'antenne.
- 3 **La qualité de service**, qui correspond aux taux de communication réussie sans échec, coupure ou brouillage avec une bonne qualité vocale.
- 4 **Le débit**, qui représente la vitesse à laquelle les données sont envoyées et reçues entre les mobiles et l'antenne.

Description des phases de déploiement



Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse du site

32 Avenue de la république
94260 FRESNES

Nos références

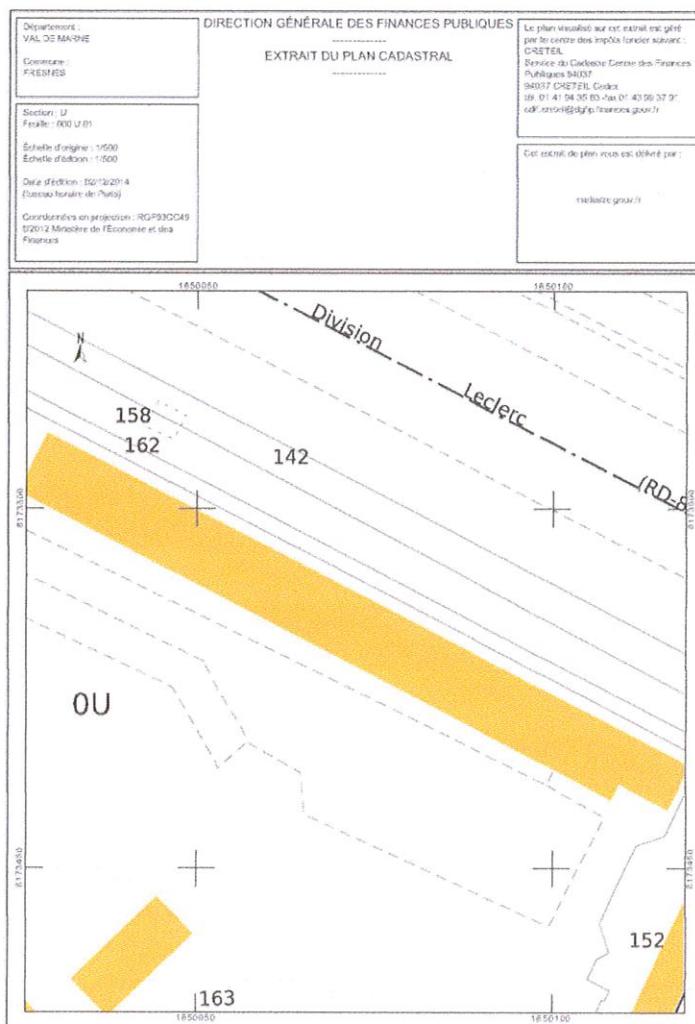
Nom du site : **FRESNES CENTRE**
Code du site : **00000307U17_20**

Références cadastrales

Section : **U**
Parcelle : **163**

Coordonnées géographiques

Longitude en Lambert II étendu : **X : 598857.00**
Latitude en Lambert II étendu : **Y : 2417893.00**



Plan du projet

Plan de situation



Il n'y a pas d'ouvrant dans un rayon de 10m de l'antenne.

Caractéristiques d'ingénierie

Antenne 1 : Azimut 30°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
2G	900	32.35	-7	26.40	24.20	Existante
3G	900	32.35	-7	29.40	27.20	Existante
3G	2100	32.35	-5	31.80	29.60	Existante
4G	700	32.35	-8	32.40	30.20	Projetée
4G	800	32.35	-7	32.40	30.20	Existante
4G	1800	32.35	-3	34.80	32.60	Existante
4G	2100	32.35	-5	34.80	32.60	Existante
4G	2600	32.35	-4	35.80	33.60	Existante

Antenne 2 : Azimut 155°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
2G	900	32.35	-6	26.40	24.20	Existante
3G	900	32.35	-6	29.40	27.20	Existante
3G	2100	32.35	-5	31.80	29.60	Existante
4G	700	32.35	-7	32.40	30.20	Projetée
4G	800	32.35	-6	32.40	30.20	Existante
4G	1800	32.35	-4	34.80	32.60	Existante
4G	2100	32.35	-5	34.80	32.60	Existante
4G	2600	32.35	-4	35.80	33.60	Existante

Antenne 3 : Azimut 270°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
2G	900	32.35	-7	26.40	24.20	Existante
3G	900	32.35	-7	29.40	27.20	Existante
3G	2100	32.35	-6	31.80	29.60	Existante
4G	700	32.35	-8	32.40	30.20	Projetée
4G	800	32.35	-7	32.40	30.20	Existante
4G	1800	32.35	-5	34.80	32.60	Existante
4G	2100	32.35	-6	34.80	32.60	Existante
4G	2600	32.35	-5	35.80	33.60	Existante

Antenne 4 : Azimut 30°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
5G	3500	33.32	-3	45.00	42.80	Projetée

Antenne 5 : Azimut 155°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
5G	3500	33.32	-3	45.00	42.80	Projetée

Antenne 6 : Azimut 270°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
5G	3500	33.32	-3	45.00	42.80	Projetée

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

HMA : hauteur du milieu de l'antenne par rapport au sol

Tilt prévisionnel : orientation verticale de l'antenne par rapport à l'horizontal

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Équivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet de la déclaration ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

Déclaration fournie à l'ANFR par le demandeur de l'implantation ou de la modification d'une station radioélectrique émettrice

N° ANFR :

1. Conformité de l'installation aux périmètres de sécurité du guide technique DR 17 :

Oui Non

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

Oui, balisé Oui, non balisé Non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

Oui Non

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission

Oui Non

Si la réponse est OUI, liste des établissements en précisant pour chacun :

- le nom
- l'adresse
- les coordonnées WGS 84 (facultatif)
- l'estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.

Autorisations requises

Une autorisation pour l'installation est requise au titre du code de l'urbanisme, du patrimoine ou de l'environnement.

Liste des autorisations requises :

- Déclaration préalable

Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début des travaux : 05/10/2020

Date prévisionnelle de fin des travaux : 18/11/2021

Date prévisionnelle de mise en service : 27/12/2021

Vos contacts

Pour les questions relatives au projet :

ORANGE

Correspondant : M. Philippe Laplane
Unité de Pilotage du Réseau Ile-de-France
TSA 90565
94808 RUNGIS

Consultable en ligne : <https://odi.cdh-it.com/83fae>



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE À DESTINATION DES ÉLUS

L'ESSEN- TIEL SUR LA

DÉCEMBRE
2020



GLOSSAIRE

ADEME : L'Agence de la transition écologique est un établissement public qui suscite, coordonne ou réalise des opérations de protection de l'environnement et pour la maîtrise de l'énergie.

ANFR :

L'Agence nationale des fréquences contrôle l'utilisation des fréquences radioélectriques et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs. Elle s'assure également du respect des limites d'exposition du public aux ondes.

ANSES :

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans divers domaines en vue d'éclairer la décision publique. L'ANSES conduit par exemple des expertises sur les effets potentiels des ondes sur la santé.

ARCEP :

C'est une autorité administrative indépendante chargée de la régulation des communications électroniques et des Postes et la distribution de la presse en France. C'est par exemple l'ARCEP qui est en charge des procédures d'attribution des fréquences, et du respect des obligations des opérateurs en termes de couverture mobile.

INTRO- DUCTION

ALORS QUE LES PREMIÈRES OFFRES 5G VIENNENT D'ÊTRE LANCÉES EN FRANCE, LE DÉPLOIEMENT DE CETTE NOUVELLE TECHNOLOGIE SUSCITE DE NOMBREUSES INTERROGATIONS, MAIS AUSSI BEAUCOUP DE FAUSSES INFORMATIONS.

La présente brochure s'adresse essentiellement aux élus locaux, directement concernés par l'aménagement numérique des territoires, et souvent sollicités au niveau local pour répondre à ces interrogations. Elle a pour but de vous donner les informations nécessaires pour comprendre ce que va apporter la 5G et démêler le vrai du faux sur cette nouvelle technologie. Elle rappelle également quel est votre rôle, notamment en tant que maire, et quels sont les outils à votre disposition, pour accompagner le déploiement de la 5G sur votre territoire et organiser la communication et la concertation au niveau local.

Sous la direction du Secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, cette brochure a été élaborée par la Direction Générale des Entreprises (DGE), en lien avec l'ARCEP, l'ANFR, l'ANSES, l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de la Transition Écologique, et avec la participation des associations d'élus.

LA 5G ! QU'EST-CE QUE C'EST ? COMMENT ÇA MARCHE ?

La 5G qu'est-ce que c'est ?

La «5G» est la cinquième génération de réseaux mobiles. Elle succède aux technologies 2G, 3G et 4G. La 5G doit permettre un bond dans les performances en termes de débit, d'instantanéité et de fiabilité : débit multiplié par 10, délai de transmission divisé par 10 et fiabilité accrue. À usage constant, la 5G est moins consommatrice d'énergie que les technologies précédentes (4G, 3G, 2G).

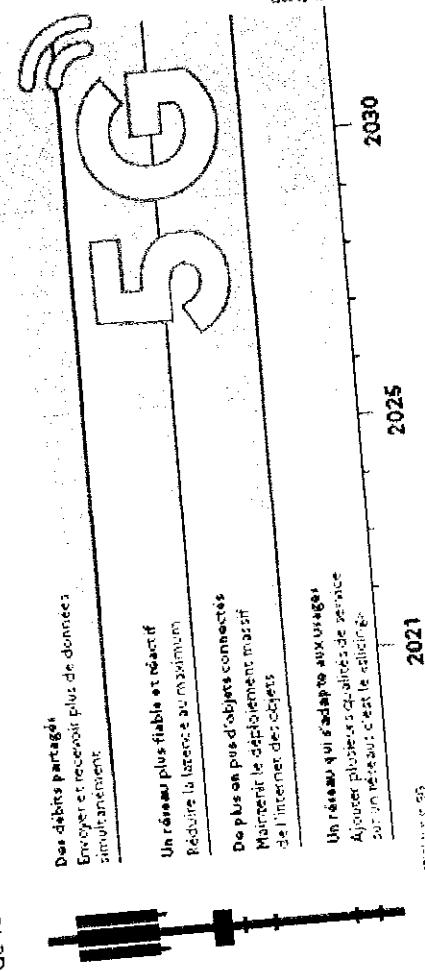
Le secteur des télécommunications voit émerger régulièrement de nouvelles technologies et connaît environ tous les 10 ans une évolution plus importante. La 5G cohabitera avec les technologies précédentes et viendra renforcer la couverture numérique du territoire tout en évitant la saturation des réseaux.

Il s'agit d'une amélioration continue pour s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs.

La 5G : une technologie évolutive

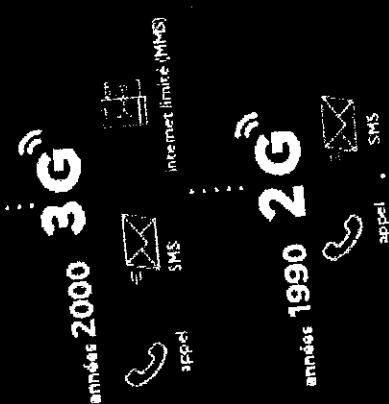
L'introduction des fonctionnalités sera progressive parce que le réseau 5G sera déployé en plusieurs étapes par les opérateurs mobiles : les antennes d'abord, puis le cœur de réseau. Durant les premières années, la

5G sera « dépendante » du réseau 4G. De nouvelles fréquences seront aussi ajoutées progressivement. L'ensemble des gains de performance apparaîtra dans quelques années.



De la 2G à la 5G : une technologie qui évolue pour offrir de nouvelles opportunités

5G



Que permettra la 5G ?

> Éviter la saturation des réseaux 4G

À son lancement, la 5G améliorera les services internet existants, tout en évitant la saturation des réseaux 4G déployés déjà sur plus de 95 % du territoire. Les utilisateurs bénéficieront d'un débit qui pourra être nettement supérieur permettant par exemple d'utiliser des services de visioconférence plus performants.

> Ouvrir la voie aux innovations

La 5G permettra progressivement de connecter un nombre important d'objets. Loin d'être des gadgets, les objets connectés ont une utilité très concrète dans beaucoup de domaines :

* médecine : développement de la télémédecine, gestion du matériel médical, maintenance de la connexion pendant les déplacements de la personne par exemple,

* agriculture et environnement : régulation de l'arrosage, fermes connectées, suivi des troupeaux et de leur santé,

* transport/gestion logistique pour une meilleure régulation des flux de circulation, industrie: outils industriels plus performants et plus sûrs,

- * sécurité routière: voitures connectées, aides à la conduite, services de secours; utilisation de drones pour acheminer l'aide d'urgence, canaux de communication réservés, visualisation des lieux d'intervention pour mieux appréhender les situations, etc.

Débit : c'est la quantité de données qui peut être échangée en une seconde (on l'exprime en Mbit/s).

Délai de transmission : c'est le temps minimum pour transférer des données. On parle aussi de temps de latence.

Fiabilité : c'est l'assurance que les données envoyées arrivent bien jusqu'au destinataire.

Un développement progressif

Les usages sont amenés à se développer progressivement et ils ne peuvent pas tous être anticipés aujourd'hui. Infrastructures de santé publique, de transport, services publics, biens collectifs, etc. c'est autant de domaines dans lesquels la mise en place d'une 5G utile, répondant aux besoins du plus grand nombre, est possible.

Les nouveaux usages nécessitant simplement un meilleur débit sont prêts à être développés dès le lancement de la 5G (utilisation des drones dans l'agriculture, certaines usages industriels par exemple). D'autres usages nécessiteront plus de temps pour être expérimentés, et d'autres devront encore attendre que toutes les dimensions de la 5G (faible latence, densité d'objets) soient disponibles.

> Ouvrir la voie aux innovations

La 5G permettra progressivement de connecter un nombre important d'objets. Loin d'être des gadgets, les objets connectés ont une utilité très concrète dans beaucoup de domaines :

* médecine : développement de la télémédecine, gestion du matériel médical, maintenance de la connexion pendant les déplacements de la personne par exemple,

* agriculture et environnement : régulation de l'arrosage, fermes connectées, suivi des troupeaux et de leur santé,

* transport/gestion logistique pour une meilleure régulation des flux de circulation,

industrie: outils industriels plus performants et plus sûrs,

- * sécurité routière: voitures connectées, aides à la conduite, services de secours; utilisation de drones pour acheminer l'aide d'urgence, canaux de communication réservés, visualisation des lieux d'intervention pour mieux appréhender les situations, etc.

Débit : c'est la quantité de données qui peut être échangée en une seconde (on l'exprime en Mbit/s).

Délai de transmission : c'est le temps minimum pour transférer des données. On parle aussi de temps de latence.

Fiabilité : c'est l'assurance que les données envoyées arrivent bien jusqu'au destinataire.

Exemples d'expérimentations d'innovations technologiques permises à terme par la 5G



DANS LE DOMAINE DE LA SANITÉ

Aide à la gestion des équipements médicaux dans l'hôpital ou au développement de la télémedecine.

► **TOULOUSE**
Le CHU de Toulouse mène des expérimentations portant par exemple sur les questions de continuité de service dans le cas de transfert de patients ou de localisation de biens et de personnes.

DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

En France des tests sont en cours à l'autodrome de Linas-Montlhéry pour explorer les usages de la 5G dans les véhicules pour des interactions en zone sensible.

► **LINAS-MONTLHÉRY**
En France des tests sont en cours à l'autodrome de Linas-Montlhéry pour explorer les usages de la 5G dans les véhicules pour des interactions en zone sensible.

LE VOCABULAIRE

DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

Réseau mobile : c'est un réseau de télécommunications offrant des services de téléphonie et de connexion internet aux utilisateurs même lorsque ceux-ci se déplacent. Un tel réseau utilise les ondes de radiofréquences pour transporter les données.

Débit : c'est la quantité de données qui peut être échangée en une seconde (on l'exprime en Mbit/s).

Délai de transmission : c'est le temps minimum pour transférer des données. On parle aussi de temps de latence.

Fiabilité : c'est l'assurance que les données envoyées arrivent bien jusqu'au destinataire.



DANS L'INDUSTRIE

Dans l'industrie, des applications basées par exemple sur l'Internet des objets ou la réalité augmentée permettent d'interagir avec les objets ou les sites à distance via la réalité virtuelle ou la réalité augmentée.

► **VANDOEUIL**
En France, l'usine de Schenckendorff Electric à Vandoeuil expérimente les usages industriels de la 5G à travers la mise en place d'un dispositif de maintenance prédictive et de visite de sites à distance via la réalité virtuelle.



Question/Réponse

Faudra-t-il obligatoirement changer son équipement ?

La 5G restera un choix : choix de s'équiper, choix de souscrire un abonnement, son lancement ne rendra pas incompatible les téléphones des anciennes générations (comme c'est le cas aujourd'hui avec les mobiles 3G qui continuent de fonctionner alors que la 4G est présente sur le réseau). La 5G n'aura pas d'impact sur la quasi-totalité du réseau mobile et ne va pas contraindre à s'équiper d'un nouveau téléphone.

La 5G va cohabiter avec les technologies plus anciennes. Avant de changer son équipement, il faut se renseigner sur la couverture et la qualité de service dans les zones où l'on pense utiliser son téléphone.

La 5G pourra aussi donner lieu à l'utilisation d'une autre sorte d'antenne à plus faible puissance : les « petites cellules ». Ces antennes sont comparables à des émetteurs wifi ; elles permettent une utilisation intensive d'internet mais portent à de faibles distances (généralement 200 mètres maximum). Elles seraient utilisées dans des lieux de forte affluence, comme des gares ou des centres commerciaux. Ces antennes devraient être peu utilisées dans un premier temps et se déployer dans quelques années en fonction des usages de la 5G qui vont se développer.

Techniquement comment ça marche ?

La 5G est souvent présentée comme une unique technologie alors qu'elle est en réalité l'assamblage d'innovations diverses :

Les bandes de fréquences de la 5G

- > Les bandes de fréquences de la 5G utilisent des ondes pour transporter des données, comme la radio, utilisent des bandes de fréquences, les réseaux mobiles, comme les téléphones des anciennes générations (comme c'est le cas aujourd'hui avec les mobiles 3G qui continuent de fonctionner alors que la 4G est présente sur le réseau). La 5G n'aura pas d'impact sur la quasi-totalité du réseau mobile et ne va pas contraindre à s'équiper d'un nouveau téléphone.
- > SG utilisera tout un ensemble de fréquences qui sont depuis plus longtemps : la 5G utilisera les bandes de fréquences 1 800 MHz, 2,1 GHz ou 3,5 GHz qui vient d'être attribuée aux opérateurs mobiles par l'Arcep le 12 novembre 2020. Celle bande offre ainsi que la bande de fréquences 3,5 GHz qui vient d'être attribuée aux opérateurs mobiles par l'Arcep le 12 novembre 2020. Dans un second temps, la 5G pourrait utiliser une autre bande, la bande 26 GHz (dite bande millimétrique). Cette bande n'est pas encore attribuée par l'Arcep. Dans un second temps, la 5G pourra utiliser des débits très importants en zone très dense et pourra particulièrement être utilisée pour la communication entre objets connectés.

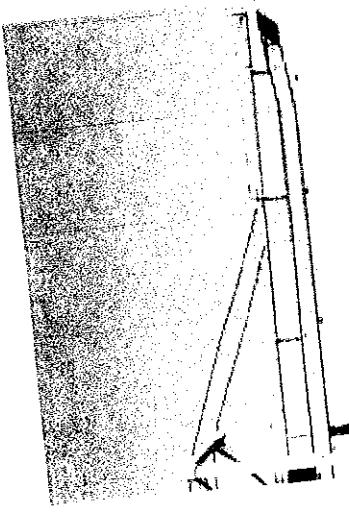
Quelles garanties pour la vie privée des citoyens ?

La 5G et plus généralement les évolutions à venir des réseaux télécoms vont entraîner davantage d'interactions entre le réseau et ses utilisateurs.

Le déploiement de la 5G renforce également le risque de menaces liées aux équipements de réseau mobile. Pour préserver sa sécurité et augmenter les achances personnelles, les réseaux protègent ces données personnelles. C'est tout économique autant que politique, la France œuvre à protéger la loi du 1^{er} août 2019 relative à la sécurité des réseaux mobiles 5G, qui soumet l'autorisation préalable du Premier ministre à l'exploitation d'équipements actifs des antennes mobiles pour les opérateurs (tels que les opérateurs d'importance vitale (OIV)).

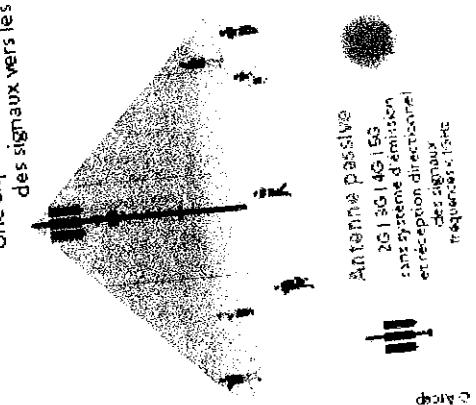
Antenne passive

2G / 3G / 4G / 5G
sans système d'émission
et réception directe
pas de signal
transmis et reçus

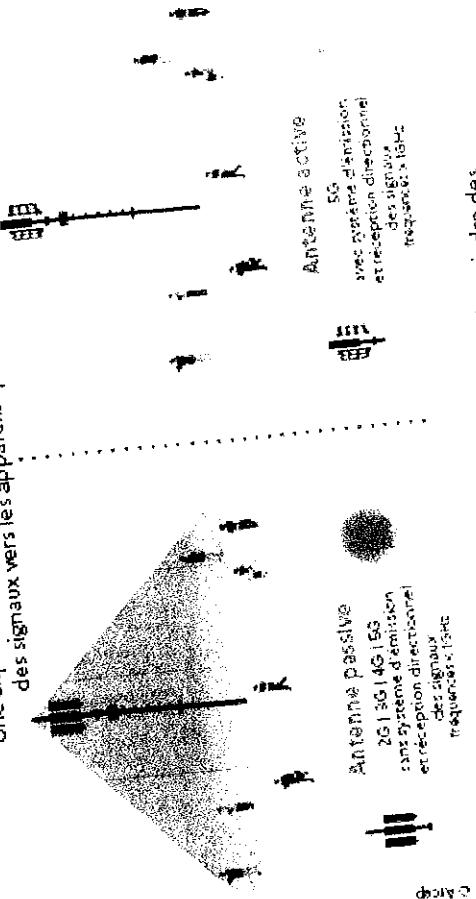


Antenne active

SG
avec système d'émission
et réception directe
transmet et reçoit



Une exposition aux ondes optimisée grâce à l'orientation des signaux vers les appareils qui en ont besoin.



L'ensemble de ces innovations combinées permettront d'atteindre des débits jusqu'à 10 fois plus grands qu'en 4G et de réduire par 10 le temps de réponse (latence).



“V/m”
ou Volt par mètre :
c'est l'unité de mesure
qui sert à mesurer la force
d'un champ électronique.

Le Comité national de dialogue sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques

Ce Comité de dialogue a été créé par la loi dite « Abeilles ». Placé au sein de l'ensemble des « Abeilles », l'information de l'ensemble des parties prenantes (associations, opérateurs et constructeurs), notamment sur les niveaux d'exposition aux ondes de communication, environnement et les œuvres de concertation. Ce Comité aspire à être un lieu de concertation et d'échanges constructifs sur les études menées ou à encourager pour une meilleure compréhension de l'exposition engendrée par les antennes, objets communicants et terminaux sanitaires, qui font l'objet d'évalués et de consultations au sein de l'ANSES. Il est présidé par Michel Gauvain, maire et représentant de l'association des Maires de France.

Question/Réponse

Comment faire mesurer l'exposition sur ma commune ?

Il est possible pour n'importe quelle personne de solliciter des mesures d'exposition radioélectrique des installations radioélectriques déployées sur le territoire de sa commune. Il existe en effet un dispositif de surveillance depuis 2014, piloté par une personne qui le souhaite peut-être dans les zones, mis en place depuis 2014, piloté par l'ANFR. Toute personne qui demande sur le site www.anfr.fr le dossier de demande doit être rempli le formulaire de demande sur la commune où une mesure est gratuite.

L'ANFR a installé la [data-anfr.fr](http://www.data-anfr.fr) à Paris, Marseille, Nantes, des sondes métropoliennes qui mesurent en continu l'évolution de l'exposition.

LE VOCABULAIRE DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

DAS : une partie de l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques émises par le corps humain. Pour quantifier cet effet, la mesure de référence est le débit d'absorption spécifique (DAS), pour toutes les ondes comprises entre 100 kHz et 10 GHz. Le DAS s'exprime en Watt par kilogramme (W/kg).

L'ensemble sur la page 5G - 11

LA 5G, QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT ?

La 5G est au cœur de nombreux débats, où il est parfois difficile de différencier les nombreux faits établis. Deux sujets font notamment l'objet d'interrogations : les effets de la 5G sur la santé et l'impact global de la 5G sur l'environnement.

La 5G est au cœur de nombreux débats, où il est parfois difficile de différencier les nombreux faits établis. Deux sujets font notamment l'objet d'interrogations : les effets de la 5G sur la santé et l'impact global de la 5G sur l'environnement.

La 5G a-t-elle des effets sur la santé ?

> Des contrôles réguliers et sur demande de l'exposition des antennes

Pour s'en assurer, l'ANFR est en charge de mesurer l'exposition des antennes et de mesurer du dispositif de surveillance et de mesures de l'ordre de 100000 mètres carrés au maximum. Les maires, les associations agréées au titre d'usagers du système de santé et les fédérations d'associations familiales peuvent déclarer gratuitement et à tout moment demander gratuitement des résultats de telles mesures. L'ensemble des résultats de ces mesures est publié sur cartoradio.fr, qui permet déjà d'avoir accès à plus de 60000 mesures réalisées sur le territoire.

Le Gouvernement a décidé de renforcer les contrôles dans le cadre d'un plan spécifique qui triple le nombre de contrôles. L'ANFR sera en charge en particulier dans les prochains mois de mesurer l'exposition des antennes avant et après la déploiement de la 5G. 48000 mesures sont prévues d'ici fin 2021, réparties sur des territoires représentatifs. Ces mesures permettront de disposer d'informations objectives sur l'exposition liée au déploiement de la 5G.

Une faible exposition

L'ajout de la 5G présentera une légère augmentation de l'exposition aux ondes, similaire à celle observée lors du passage de la 3G à la 4G mais l'exposition restera très faible. Cette estimation vient des mesures faites par l'ANFR en préparation de l'arrivée de la 5G. L'exposition aux ondes restera donc faible, et très largement en dessous des valeurs limites autorisées.

Le Gouvernement a décidé de renforcer les contrôles dans le cadre d'un plan spécifique qui triple le nombre de contrôles. L'ANFR sera en charge en particulier dans les prochains mois de mesurer l'exposition des antennes avant et après la déploiement de la 5G. 48000 mesures sont prévues d'ici fin 2021, réparties sur des territoires représentatifs. Ces mesures permettront de disposer d'informations objectives sur l'exposition liée au déploiement de la 5G.

La 5G a-t-elle des effets sur l'environnement ?

La 5G : des opportunités pour la transition environnementale

Quels sont les effets des ondes

Même si les niveaux d'exposition aux ondes resteront faibles avec la 5G, les effets de ces ondes sur la santé sont étudiés de très près. L'Agence nationale de l'environnement et de l'alimentation (ANSES) a publié de nombreuses études de recherche ces dernières années sur les ondes et la santé. En l'état actuel des connaissances, l'Agence ne conclut pas à l'existence d'effets sanitaires dès lors que les valeurs limites d'exposition réglementaires aux ondes sont respectées.

La consommation énergétique du réseau 5G

En janvier 2020, l'ANSES a publié un rapport préliminaire qui s'intéresse spécifiquement aux bandes de fréquences utilisées par la 5G. L'ANSES complètera son expertise, notamment sur la bande de fréquences 26 GHz, moins bien connue, et qui n'est pas encore utilisée par la téléphonie mobile (d'autres services utilisent déjà cette bande depuis des années, comme les scanners d'aéroports, les stations satellites, les faisceaux hertziens, les radars automobile...). Le prochain rapport est prévu pour 2021. Les travaux de l'ANSES se poursuivent par ailleurs au fur et à mesure des projets de déploiements de la 5G.

La consommation énergétique

Les innovations sont une condition indispensable afin de rendre plus efficaces nos systèmes agricoles, industriels, logistiques etc. La 5G, en permettant de développer des outils utiles pour maîtriser notre impact environnemental, jouera un rôle clé dans ces innovations. La 5G permettra par exemple de contribuer à développer des réseaux intelligents qui aideront à mieux maîtriser notre consommation d'eau ou d'électricité (adaptation de l'arrosage au niveau d'humidité dans le sol, meilleure régulation du chauffage collectif, etc.). La 5G sera donc un levier incontournable de la transition écologique si ses applications sont intelligemment utilisées.

> Limiter nos consommations

Cependant, les possibilités offertes par la 5G entraîneront probablement une augmentation des usages du numérique, c'est ce qu'on appelle « l'effet rebond ». Notre usage du numérique est en constante augmentation, avec ou sans la 5G. Selon l'Arcep, la consommation de données mobiles a été multipliée par 10 entre 2015 et 2019. La 5G devrait présenter un meilleur bilan énergétique, à condition que nous limitions l'augmentation de notre consommation de données.

Question/Réponse

Réduire l'empreinte environnementale du numérique

Le réseau de télécommunications et l'infrastructure de l'Internet sont au cœur de l'environnementalisme. Il faut faire partie de l'impact environnemental du numérique. Une stratégie environnementale visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique a été annoncée par Barbara Pompili, Bruno Le Maire et Cédric O le 25 octobre 2020. L'ambition est de réduire l'empreinte environnementale des réseaux de télécommunication et proposer des leviers de réduction de ceux-ci.

L'impact environnemental du numérique est complexe à mesurer car de nombreuses choses doivent être prises en compte : le négatif (fabrication des terminaux, consommation électrique des data-centers, etc.) mais aussi le positif (déplacements évités, dématérialisation, gains d'efficacité, etc.). L'Arcep et l'Ademe ont été saisies par le Gouvernement en juillet 2020 pour quantifier l'empreinte environnementale des usages des réseaux de télécommunication et proposer des leviers de réduction de ceux-ci.

Comment mesurer l'impact environnemental du numérique ?

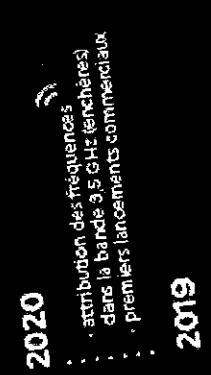
1. Source : Stratégie et schéma du Comité de suivi de l'infrastructure numérique : sur la question

QUEL DÉPLOIEMENT DANS LES TERRITOIRES ?

La préparation de la 5G

Une couverture fixe et mobile de qualité sur tout le territoire

Tout le territoire
Le déploiement de la 4G et de la fibre optique dans les zones qui n'en bénéficient pas encore. Il est indépendant des obligations de déploiement des opérateurs dans ces deux domaines.



Le New Deal Mobile

Le New Deal Mobile a été conclu entre l'Etat et les opérateurs en 2018. Il englobe ces derniers à un certain nombre d'actions pour améliorer la couverture mobile sur tout le territoire métropolitain dans le cadre des autorisations d'utilisation de fréquences attribuées par l'Arcep. Ces obligations d'aménagement numérique du territoire prévoient notamment :

- le passage à la 4G de la quasi-totalité (99%) du réseau existant fin 2020
- la couverture des axes routiers prioritaires par Bouygues, Orange et SFR fin 2020
- la mise en service de plus de 600 à 800 nouveaux sites par an et par opérateur, dans le cadre du Dispositif de Couverture Ciblée (DCC). Ces nouveaux pylônes sont installés dans les zones de mauvaise couverture (zones blanches ou grises), identifiées par des équipes projets locales comprises par le préfet et le président du conseil départemental

QUEL DÉPLOIEMENT DANS LES TERRITOIRES ?

La préparation de la 5G

Faut-il déployer la 5G alors que la 4G n'est pas encore partout sur le territoire?

Le Plan France Très Haut Débit
En ce qui concerne l'accès à un internet fixe, l'Etat s'est engagé à garantir l'accès de tous les citoyens au bon débit (à 8 Mbit/s) d'ici fin 2020, à doter l'ensemble des territoires de réseaux très haut débit (> 30 Mbit/s) d'ici 2022 et à généraliser l'deployment de la fibre optique jusqu'à 2025. L'Etat m'a abonné (FitH) à horizon 2025 pour permettre plus de 3,3 milliards d'euros pour permettre, avec les collectivités territoriales, d'atteindre ces objectifs. La France est un pays européens qui déploie le plus rapidement la fibre sur son territoire : en 2019, en moyenne 19 000 nouveaux locaux ont été rendus raccordables chaque jour. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) accompagne les territoires pour identifier les zones à couvrir du positif de déploiements de la fibre optique dans les zones d'initiative publique.

En parallèle du déploiement de la 5G se poursuivent, comme les déploiements de la 4G, les opérateurs ont pris des engagements en termes de résorption des engagements en termes de déploiement des zones blanches en 4G et de déplacement de la fibre optique, et devront les respecter.

Quelle complémentarité entre 5G et fibre ?

La fibre optique permet d'apporter le très haut débit dans les logements par voie filaire, ce qui assure une grande stabilité de la connexion. Haut débit, la 5G permet d'offrir une connexion en très haut débit y compris en mobilité. La fibre optique est également nécessaire au fonctionnement du réseau 5G, pour racorder les antennes pour assurer un très haut débit jusqu'au cœur du réseau.

La 5G, un déploiement progressif et équilibré entre les territoires

Les opérateurs télécoms commencent à lancer leurs services dans les zones où la clientèle est la plus importante, en priorisant les zones les plus habitées. Les conditions d'utilisation des fréquences, arrêtées par le Gouvernement sur proposition de l'Arcep, prévoient pour les opérateurs des obligations de déploiement, particulièrement exigeantes en matière de couverture du territoire.

- Pour répondre aux besoins résiduels, la 5G sera partout, dès 2022, au moins 75 % de l'enveloppe des zones existantes devront bénéficier d'un débit au moins égal à 240 Mbit/s au niveau de chaque site.
- Les axes de typés autoroutes devront être couverts en 2025, et les routes principales en 2027.

Les chiffres sur la 5G - 14

Question/Réponse



Faut-il déployer la 5G alors que la 4G n'est pas encore partout sur le territoire?

Le Plan France Très Haut Débit
En ce qui concerne l'accès à un internet fixe, l'Etat s'est engagé à garantir l'accès de tous les citoyens au bon débit (à 8 Mbit/s) d'ici fin 2020, à doter l'ensemble des territoires de réseaux très haut débit (> 30 Mbit/s) d'ici 2022 et à généraliser l'deployment de la fibre optique jusqu'à 2025. L'Etat m'a abonné (FitH) à horizon 2025 pour permettre plus de 3,3 milliards d'euros pour permettre, avec les collectivités territoriales, d'atteindre ces objectifs. La France est un pays européens qui déploie le plus rapidement la fibre sur son territoire : en 2019, en moyenne 19 000 nouveaux locaux ont été rendus raccordables chaque jour. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) accompagne les territoires pour identifier les zones à couvrir du positif de déploiements de la fibre optique dans les zones d'initiative publique.

Quelle complémentarité entre 5G et fibre ?

La fibre optique permet d'apporter le très haut débit dans les logements par voie filaire, ce qui assure une grande stabilité de la connexion. Haut débit, la 5G permet d'offrir une connexion en très haut débit y compris en mobilité. La fibre optique est également nécessaire au fonctionnement du réseau 5G, pour racorder les antennes pour assurer un très haut débit jusqu'au cœur du réseau.

La 5G, un déploiement progressif et équilibré entre les territoires

Les opérateurs télécoms commencent à lancer leurs services dans les zones où la clientèle est la plus importante, en priorisant les zones les plus habitées. Les conditions d'utilisation des fréquences, arrêtées par le Gouvernement sur proposition de l'Arcep, prévoient pour les opérateurs des obligations de déploiement, particulièrement exigeantes en matière de couverture du territoire.

- Pour répondre aux besoins résiduels, la 5G sera partout, dès 2022, au moins 75 % de l'enveloppe des zones existantes devront bénéficier d'un débit au moins égal à 240 Mbit/s au niveau de chaque site.
- Les axes de typés autoroutes devront être couverts en 2025, et les routes principales en 2027.

Les chiffres sur la 5G - 14

66 L'Arcep veille à un déploiement équilibré entre territoires.

mis à l'agenda européen

2016

LES ÉLUS, UN RÔLE CLÉ DANS DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

De très mobilisés dans les projets d'amélioration de la couverture numérique du territoire (fibre et 4G), les élus locaux ont un rôle clé à jouer dans l'information et la concertation sur la 5G. Pour leur permettre de jouer leur rôle, plusieurs outils et dispositifs sont à leur disposition.

La loi du 9 février 2015 dite loi « Abeille » a permis de renforcer le rôle du maire et de définir les outils à sa disposition. Elle a notamment créé le Comité de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux ondes. Ce Comité participe à l'information des élus sur les nouveaux niveaux d'exposition aux ondes et sur les outils de concertation.

L'Etat a récemment mis en place une enseigne de dialogue et de transparence relative au déploiement de la 5G, dans le cadre du comité de Concertation France Mobile, afin d'informer les associations d'élus et de construire avec elles les conditions de la transparence.

Le Etat a récemment mis en place une enseigne de dialogue et de transparence relative au déploiement de la 5G, dans le cadre du comité de Concertation France Mobile, afin d'informer les associations d'élus et de construire avec elles les conditions de la transparence.

Les références réglementaires

- article L. 344-1 du Code des postes et des communications électroniques
- article R. 30-29 du Code des postes et des communications électroniques
- arrêté du 12 octobre 2016 (NOR : ECIN000076A)

Le parcours du DIM



L'OPÉRATEUR
présente un dossier d'information
Même un mois avant le dépôt
de la demande d'autorisation
d'urbanisme, la déclaration
publique ou le début des travaux
et au moins un mois avant la mise
en service lorsque la modification
de l'antenne n'entraîne pas
de travaux.



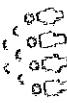
Focus sur le Dossier d'Information Mairie

Lorsqu'un opérateur envisage d'installer (dès la phase de recherche du site) ou de modifier substantiellement une antenne (avec un impact sur le niveau d'exposition), il doit en informer le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPICL) et lui présenter un Dossier d'information Mairie (DIM).

Le contenu du DIM est fixé par un arrêté du 12 octobre 2016. Il comprend notamment l'adresse de l'installation concernée, un calendrier du déroulement des travaux, la date prévisionnelle de mise en service, les caractéristiques techniques de l'installation (nombre d'antennes, fréquences utilisées, puissance d'émission...). Il recense également les listes des crèches, établissements scolaires et établissements de soins situés à moins de 100 mètres de l'installation.



LE MAIRE
doit mettre à disposition
des informations pour toute personne
qui juge appartenir à l'interne
concernant ce dossier
au plus tard dix jours après
la réception du dossier
(sauf la simulation).



Si l'enquête de recueillement
des observations des habitants
sur la dossier d'information transmis,
il le transmettra vers la mi-janvier
à disposition du dossier en cours d'exécution
les moyens mis à leur disposition.
Pour terminer cette observation,
Dès ce cas, les observations doivent être
synthétisées dans un délai de trois
semaines à compter de la mise
à disposition du dossier.



LE MAIRE
dispose d'un délai de huit jours
à compter de la réception
du DIM pour demander une
simulation de l'expansion aux
ondes générées par l'installation.

LES AUTRES OUTILS DE DIALOGUE

- Des réunions d'information avec les opérateurs et les pouvoirs publics à la demande des élus du territoire.
- Le maire ou le président d'EPICL peut saisir le préfet de département d'une demande de médiation (instance de concertation départementale) lorsqu'il estime nécessaire concernant une installation radioélectrique existante ou projetée.
- Le maire peut demander à tout moment une mesure de l'exposition aux ondes sur sa commune, via le site mesures, amiffr.

Loi « Abeille » :

Loi n°2015-136 du 6 février
2015 modifiant, dans la loi « Abeille »,
relative à la sobriété, à la
transparence à l'information
et à la concertation en matière
d'exposition aux ondes
électromagnétiques
et notamment renforçant le rôle
du maire.

UN RÔLE CLÉ DANS DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

Question/Réponse

Je souhaite la 5G sur mon territoire, comment faire ?

Ce sont les opérateurs qui décident des zones de déploiement, en respectant les objectifs fixés dans le cadre de la procédure d'attribution des fréquences. Si une collectivité veut susciter une expérimentation sur son territoire, elle peut se rapprocher des opérateurs, et se coordonner avec les initiatives portées par les entreprises et industriels de son territoire.

Question/Réponse

Comment savoir où la 5G est déployée sur mon territoire ou quand elle le sera ?

Dès 2021 l'observatoire sera complété par des données inédites sur les déployements prévisionnels de chaque opérateur. L'ARCEP a aussi demandé aux opérateurs de publier des cartographies permettant d'informer les consommateurs sur la disponibilité du service 5G et la qualité du service associée. Par ailleurs, si un opérateur projette l'installation d'un nouveau site ou la modification d'un site existant pour l'installer la 5G, nous recevons un dossier d'information Mairie, au minimum un mois avant le début des travaux.

je suis interrogé(e) sur la 5G, comment apporter une réponse fiable ?

Le présent guide peut servir de base pour répondre à vos questions, en peut être mis à disposition de la population sur votre territoire.
Pour aller plus loin, vous pouvez :

- consulter les ressources de l'ARCEP et de l'ANFR mises à disposition sur leur site
- vous rapprocher des associations d'élus qui participent au Comité de dialogue de l'ANFR ou au comité France mobile
- solliciter les opérateurs pour plus d'information.

En savoir plus sur les cartes de couverture de la 5G : <https://www.arcep.fr/actualites/las-communications-de-pres/actualites/5g-221020.html>

Question/Réponse

Puis-je m'opposer au déploiement de la 5G sur mon territoire ?

Les maires ne peuvent, ni au titre de leurs pouvoirs de police générale ni en se fondant sur le principe de précaution, s'opposer à l'implantation d'antennes pour des considérations sanitaires (CE. Ass. 25 octobre 2011, n° 326492).

Existe-t-il plusieurs types de 5G ?

On entend parfois parler de fausse 5G. On n'y a pas de fausse 5G ou de vraie 5G. Il n'y a qu'une seule technologie qui va s'appuyer sur des bandes de fréquences avec des performances en débit et en portant de se référer aux cartes de couverture des opérateurs qui précisent les informations sur le débit disponible. Les fonctionnalités de la 5G seront introduites progressivement et l'ensemble des gains de performance apparaîtront dans quelques années.

Les opérateurs sont-ils tenus d'envoyer un DIM ?

Il a été demandé aux opérateurs de téléphonie mobile d'informer systématiquement les élus locaux lors de tout passage à la 5G notamment par l'intermédiaire du dossier d'information Mairie (DIM), quelles que soient les bandes de fréquences mobilisées et les modalités de mise en œuvre.

Question/Réponse

Comment faire pour être informé(e) sur les débats publics sur la 5G ?

Les maires ne peuvent, ni au titre de leurs pouvoirs de police générale ni en se fondant sur le principe de précaution, s'opposer à l'implantation d'antennes pour des considérations sanitaires (CE. Ass. 25 octobre 2011, n° 326492).

Existe-t-il plusieurs types de 5G ?

On entend parfois parler de fausse 5G. On n'y a pas de fausse 5G ou de vraie 5G. Il n'y a qu'une seule technologie qui va s'appuyer sur des bandes de fréquences avec des performances en débit et en portant de se référer aux cartes de couverture des opérateurs qui précisent les informations sur le débit disponible. Les fonctionnalités de la 5G seront introduites progressivement et l'ensemble des gains de performance apparaîtront dans quelques années.

Les opérateurs sont-ils tenus d'envoyer un DIM ?

Il a été demandé aux opérateurs de téléphonie mobile d'informer systématiquement les élus locaux lors de tout passage à la 5G notamment par l'intermédiaire du dossier d'information Mairie (DIM), quelles que soient les bandes de fréquences mobilisées et les modalités de mise en œuvre.

Pour aller plus loin

Le site de l'ANSES :

<https://www.anses.fr/fr/>
Tous les rapports de l'ANSES sur les ondes
et la santé y sont disponibles en téléchargement.
à la santé y sont disponibles en téléchargement.
(ANSES 2013, 2016, 2019 et 2020).

Le rapport IRT-18-FCGE-0020 :

<https://www.legis.gouv.fr/ppl/php/article/894.htm>
Ce rapport, concernant le déploiement international
de la 5G, et plus précisément sur ses aspects
techniques et sanitaires.

Le site de l'ARCEP :

<https://www.arcep.fr/>
Pour en savoir plus sur les obligations des opérateurs
en matière de couverture fixe et mobile et l'avancée
des déploiements 5G.

Le site de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/accueil/>
Pour un apprendre plus sur les mécanismes
de contrôle et de surveillance de l'exposition
du public aux ondes.

© Partenariat pour la sécurité des réseaux de télécommunications de l'Institut National de Santé - Cnam - Cofir - Lettre - Usine du Cnam - Observatoire de la sécurité dans les réseaux publics